

**2020-02-023-DEEJ**

**nomenclature: 7.10**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

**OBJET : CONVENTION CAF – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION ET D’UN PRÊT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT ET ACQUISITION D’ÉQUIPEMENTS MATÉRIEL ET MOBILIERS POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

L’an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

### **ABSENTS :**

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l’ouverture de la séance  
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l’ouverture de la séance  
29 au point n° 2020-02-001-DGS



**2020-02-023-DEEJ - CONVENTION CAF – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION ET D’UN PRÊT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT ET ACQUISITION D’ÉQUIPEMENTS MATÉRIEL ET MOBILIERS POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

Les locaux du centre de loisirs André DUBOY sont très anciens et sont devenus inadaptés au regard de l'évolution des effectifs et des conditions d'accueil des enfants. C'est dans ce contexte que la commune s'engage dans le projet de construction d'un nouveau centre de Loisirs

La CAF des Landes a été sollicitée pour obtenir un financement pour la construction d'un bâtiment et l'acquisition d'équipements matériels et informatiques au profit de l'ALSH extra et périscolaire de la commune de Tarnos

L'instance délibérative de la CAF a validé le 5 décembre 2019 l'attribution d'une aide de 498 910 € répartis comme suit :

- \* 249 455 € en subvention
- \* 249 455 € en prêt sans intérêt remboursable en 7 annuités

Il convient donc de signer la convention correspondante, fixant les conditions et modalités du versement de cette aide.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29

Vu le projet de convention,

**DÉLIBÈRE**

**APPROUVE**, la convention avec la CAF des Landes représentée par son directeur, Monsieur Antoine BIAVA, fixant les conditions et modalités des subventions accordées dans le cadre du projet .

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Votants : 29**

**Votes exprimés: 29**

**Pour: 29**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

